

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **22 janvier 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
<b>6580, rue Frontenac</b> Lot : 1 968 985  (district Douville)	Dans le cadre de la réalisation d'une opération cadastrale visant à subdiviser un lot à vocation agricole, autoriser l'empiètement de la résidence dans la marge arrière du futur lot 6 603 788 du Cadastre du Québec, réduisant ainsi la marge arrière minimale du lot de 10 mètres à 5,85 mètres.	Grille de spécifications de la zone 1007-A-02
<b>3080, boulevard Choquette</b> <b>Gestion Jorko inc.</b> Lot : 1 966 543 (district Saint-Sacrement)	Dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment principal, autoriser l'aménagement d'une plate-forme de chargement située à une distance de 4,6 mètres de la ligne latérale droite du terrain, alors que le règlement impose une distance minimale de 10 mètres par rapport à toute ligne latérale d'un terrain, pour un usage industriel.	Article 17.10 alinéa 3
<b>220, avenue Mondor et 1375, rue Marguerite-Bourgeoys</b> <b>Société d'habitation du Québec</b> Lot : 1 439 496 (district Cascades)	- Autoriser le réaménagement de deux conteneurs semi-enfouis comportant les éléments dérogatoires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une implantation en cour avant, soit dans la partie située à l'intérieur des façades avant secondaires, alors que le règlement l'interdit;</li> </ul>	Article 17.7.2 b)

